



INONDATION : COMPORTEMENT ET GESTES À ADOPTER

La vie naturelle d'un cours d'eau est faite d'alternance entre les périodes de basses eaux et les périodes de hautes eaux. Lorsque celles-ci montent plus ou moins brutalement, on assiste à un phénomène de crue.

Le SIAHVY a, entre autres missions, la gestion hydraulique de l'Yvette et de ses affluents.

À cet effet, il s'est doté d'outils permettant de surveiller et contrôler la rivière : vannes, bassins, pluviomètres, télégestion...

L'objectif est de mieux anticiper le risque de crue pour en limiter l'impact.

Pour autant le risque zéro n'existe pas.

Une inondation de grande importance ne peut être empêchée, mais ce guide vous aidera à mieux gérer les risques qui l'accompagnent.

AVANT L'INONDATION

Adapter votre maison

En fonction du risque identifié, vous pouvez anticiper les problèmes provoqués par une inondation en modifiant votre habitat et en ciblant les zones potentiellement inondables.

Réalisez des aménagements pour empêcher ou limiter l'entrée de l'eau dans les zones vulnérables de votre maison :



Arrimez les objets situés à l'extérieur

▲ Colmatez les voies d'eau

ZONE DE SURVIE

Aménagez une « zone de survie » à l'étage accessible depuis l'extérieur (par une fenêtre, par exemple).

À cet endroit, prévoyez votre kit de survie. Celui-ci devra être accessible et facilement transportable (sac à dos, valise ...) pour chaque habitant de la maison.

- Installez les appareils de chauffage et les tableaux de distribution électrique au-dessus de la cote des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC).
- Isolez les gaines électriques de vos installations.
- Colmatez des voies d'eau.
- Installez des clapets antiretour sur les canalisations d'eaux usées.
- Rangez ou arrimez les objets situés à l'extérieur de votre habitation, qui pourraient être emmenés par la crue et devenir dangereux (outils, matériaux, branchages...).
- Stockez en dehors des zones inondables tout récipient contenant des substances toxiques ou dangereuses (peintures, huiles, produits phytosanitaires, carburants...).
- Dressez une liste des biens immobiliers à mettre à l'abri, ce qui vous évitera d'y réfléchir dans l'urgence et au moment où vous serez le moins disponible.

- Une lampe torche et des piles.
- Une liste de numéros de téléphones utiles et un téléphone portable chargé.
- Vos médicaments.
- Une trousse de premiers secours comprenant 1 ou 2 couvertures de survie.
- Quelques vivres.
- Des bouteilles d'eau.
- Des couvertures et des vêtements de rechange.
- Un imperméable et des bottes.
- Des jeux pour les enfants afin de passer le temps en évitant les tensions au sein de la famille.

Sur internet vous pouvez consulter les guides de prévention de l'inondation : informations et conseils aux particuliers : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/inondations?id_courant=393



Pour connaître en temps réel le risque d'inondation et les hauteurs d'eau pour toutes les rivières et fleuves de France métropolitaine : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Vérifier et modifier votre contrat d'assurance

Même si vous n'avez jamais été inondé, vérifiez que vous êtes suffisamment couverts pour les éventuels dommages d'une inondation. Relisez votre contrat et surtout les clauses d'exclusion de la garantie « Catastrophes Naturelles ». Vous pouvez le faire modifier si nécessaire.

Préparer votre famille à faire face en cas d'inondation

Prenez le temps d'expliquer à vos enfants ce qu'est une inondation, et ses conséquences, de sorte que si l'incident survient, ils seront moins désarmés. Expliquez-leur comment réagir, quelle attitude adopter et enfin impliquez-les dans vos démarches pour sécuriser la maison : ils se sentiront ainsi plus concernés et rassurés.

Protégez les accès de votre domicile ▼



L'inondation est proche ...

- Posez vos batardeaux et obturez toutes les entrées d'eau, des sacs de sable peuvent aider à empêcher la vase de pénétrer dans votre domicile.
- Déplacez les objets ayant une valeur économique et affective vers les étages. À défaut, surélevez-les avec des parpaings.
- Coupez l'électricité et le gaz.
- Informez-vous (commune, site internet du SIAHVI...).
- Soyez à l'écoute des consignes des interlocuteurs privilégiés (mairie, secours...).
- Pensez à vos animaux domestiques.
- Déplacez votre voiture vers une zone non inondable bien avant l'arrivée de l'eau.

Attention il est très dangereux de prendre sa voiture pendant l'inondation !





À NE PAS OUBLIER !

Protéger vos documents importants

Stockez vos documents administratifs, professionnels et personnels, les photographies et les supports informatiques (disquettes, Cd-rom) importants dans des sachets en plastique (sacs congélation).

- Votre contrat d'assurance logement.
- Les factures d'achat, de réparation ou d'entretien de vos biens.
- Les certificats de garantie, les numéros d'identification des principaux appareils électroménagers, vidéos, informatiques.
- Les actes notariés.
- Les justificatifs de travaux entrepris les 10 dernières années.
- Les relevés de banques ou de cartes de crédit, les talons de chèques.
- Les photos des biens immobiliers de valeur et des locaux prises avant la crue.
- Les estimations de biens immobiliers de valeur.
- Les imprimés spéciaux de déclaration de sinistre.
- Vos papiers d'identité, votre livret de famille.
- Votre permis de conduire.
- Vos bulletins de salaire.
- Vos relevés de points de retraite.
- Vos diplômes.

Sur Internet, il existe le coffre-fort numérique.

C'est un service qui doit être hautement sécurisé pour archiver, indexer et retrouver des fichiers numériques sensibles : documents administratifs, factures, relevés, contrats, photos, etc. Ce service peut être accessible en ligne, via Internet, depuis n'importe où.





PENDANT L'INONDATION

Pendant l'inondation, il s'agit surtout d'éviter les comportements pouvant porter atteinte à votre sécurité, voire à votre vie, ainsi qu'à celle de votre entourage. La seule bonne conduite à adopter est de patienter jusqu'à ce que l'inondation se termine.

Limiter les accidents (électrocution, pollution, explosion).

Adoptez les bons comportements.

- Coupez sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.
- N'utilisez surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques ...
- Fermez les poubelles et mettez les produits toxiques en hauteur.

Éviter la noyade et les contusions.

Restez chez vous et suivez les consignes des secours.

- Installez-vous à l'étage dans votre zone de survie, avec les équipements nécessaires et attendez les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



ATTENTION À LA DÉCRUE

La décrue peut être lente, non généralisée et non temporaire.

Restez prudent avant d'envisager de vous déplacer.

Une autre vague de crue peut encore survenir. Tenez-vous informé de l'évolution de la situation par votre commune, par le SIAHVVY ou par le biais d'informations transmises par les pompiers.

JE M'INFORME ET JE RESPECTE LES CONSIGNES DES SECOURS

JE N'APPELLE LES SECOURS QU'EN CAS DE RÉEL DANGER, AFIN DE LAISSER LES LIGNES LIBRES POUR LES PERSONNES EN GRAND DANGER.

**SAMU 15
POLICE, GENDARMERIE 17
POMPIER 18**

N° D'URGENCE EUROPEEN 112



Inscrivez-vous au système
d'alerte du SIAHVY



APRÈS L'INONDATION

Je contacte la mairie et mon assureur sans tarder.

Faire le bilan des dégâts

- Évitez tout déplacement avant d'être sûr de la sécurité des lieux : beaucoup d'objets ont été déplacés par les eaux, vous évoluez dans un environnement modifié et potentiellement dangereux (trous, objets tranchants...), avec une visibilité nulle.
- Ne rétablissez l'électricité que si vous êtes sûr de l'état de votre installation électrique. Si votre disjoncteur a été inondé, faites appel à un professionnel.
- Ne branchez pas les appareils électriques s'ils sont mouillés, n'utilisez pas un chauffage d'appoint en continu.
- Pour votre assurance, tenez-vous informé auprès de votre commune de l'émission d'un éventuel arrêté de Catastrophe Naturelle (Cat-Nat).
- Dans la mesure du possible, prenez des photographies de tous les dommages avant d'entreprendre des réparations. Éventuellement, marquez les niveaux d'eau sur les murs.

Évacuer l'eau et la boue

- N'occupez pas une maison qui contient toujours de l'eau stagnante, pour des raisons sanitaires.
- Si vous disposez de l'équipement nécessaire, vous pouvez pomper l'eau de votre domicile vers l'extérieur.
- Lorsque toute la boue est évacuée, désinfectez, afin d'éviter tout risque sanitaire.

Sécher et aérer votre habitation

Limiter tout risque d'intoxication

- Jetez les aliments qui sont restés dans l'eau (potager ...) ou dans un réfrigérateur - congélateur hors-service.
- Avant de boire de l'eau, assurez-vous auprès de votre mairie qu'elle est potable.

Entreprendre des réparations

- Ne jetez rien et n'entreprenez aucun travaux avant d'avoir contacté votre compagnie d'assurance, cela pourrait compromettre une partie de vos réclamations.
- Profitez des réparations pour utiliser des matériaux plus adaptés aux inondations. Évitez les moquettes, le papier peint et préférez le carrelage et la peinture.
- Profitez-en pour réorganiser votre domicile afin de le rendre moins vulnérable (mettre plus de biens « précieux » aux étages ou relever le niveau du plancher...).

**AFIN DE CONSULTER LES
INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL :**

www.siahvy.fr

Facebook : Syndicat de l'Yvette

Tél. : 01 69 31 72 10

12 Avenue Salvador Allende,
91165 Saulx-les-Chartreux